



# Référentiel travail en élevages avicoles

Synthèse de 24 Bilans Travail



# Sommaire

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| SOMMAIRE .....                                        | 1  |
| PRESENTATION DE LA METHODE BILAN TRAVAIL .....        | 2  |
| INTRODUCTION .....                                    | 3  |
| 1/ CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS ENQUETEES ..... | 3  |
| LES PRODUCTIONS .....                                 | 3  |
| LES SUPERFICIES .....                                 | 4  |
| LES STRUCTURES JURIDIQUES .....                       | 5  |
| LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'EXPLOITATION .....               | 5  |
| 2/ LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA) .....                  | 6  |
| LE TRAVAIL D'ASTREINTE TOTAL DE L'EXPLOITATION .....  | 6  |
| LE TRAVAIL D'ASTREINTE DE L'ATELIER AVICOLE .....     | 8  |
| 3/ LE TRAVAIL DE SAISON (TS) .....                    | 12 |
| 4/ LE TEMPS DISPONIBLE CALCULE (TDC) .....            | 14 |
| 5/ DES REPERES POUR LE CONSEIL .....                  | 15 |
| CONCLUSION .....                                      | 16 |

**Rédaction :** Sylvain Gallot (Itavi)

**Réalisation des enquêtes :** Christian Delabrosse (CRA Bretagne), Philippe Grimaud (CA 49), Fabrice Morinière (CA 85), Christelle Pineau (CA 72)

**Conception graphique :** Marie-Sophie Bastide et Florence Benoit (Institut de l'Élevage).

# Présentation de la méthode Bilan Travail

Le Bilan Travail (méthode Inra/Institut de l'Elevage) permet de prendre en compte le travail dans l'analyse du système d'exploitation et de quantifier (en heures ou en jours selon leur nature) les différents travaux relatifs aux animaux et aux surfaces par catégorie de main-d'œuvre. Les diverses tâches sont regroupées selon leur rythme de réalisation.

- Le **travail d'astreinte (TA)** s'effectue quotidiennement, il est difficile à concentrer et peu différable. Pour l'élevage, il correspond aux soins journaliers apportés aux animaux (surveillance, alimentation, assistance aux mises bas...). Il est quantifié en heures par jour. Dans certaines filières (caprine fromagère fermière ou porcine par exemple), on identifie le **travail d'astreinte non quotidien (TANQ)** mais fréquent (insémination des truies, sevrage des porcelets, livraison des fromages, etc.) qui est quantifié en heures sur le **cycle de production considéré** (exemple : 5 heures de sevrage toutes les 3 semaines).
- Le **travail de saison (TS)** réunit les tâches plus faciles à différer ou à concentrer. Il porte sur les cultures, les fourrages, les troupeaux (manipulations périodiques par exemple) ainsi que sur l'entretien du territoire (haies, clôtures...). Il est quantifié en jours par quinzaine.

On distingue deux catégories de main-d'œuvre :

- la **cellule de base** est constituée des travailleurs permanents pour lesquels l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu et qui organisent le travail de l'exploitation (l'agriculteur, le couple d'exploitants, les associés d'un groupement agricole d'exploitations en commun...).
- la main-d'œuvre **hors cellule de base** concerne les bénévoles (retraités, personnes donnant des coups de main), l'entraide, le salariat et l'intervention d'entreprises.

L'analyse des données permet la caractérisation et la quantification des travaux d'astreinte et de saison au niveau de l'exploitation et pour chaque catégorie de main-d'œuvre. Pour la cellule de base, le **"temps disponible calculé" (TDC)**, indicateur de la marge de manœuvre en temps, correspond au temps qui reste à la cellule de base pour les activités non comptabilisées (agricoles ou non) après avoir réalisé sa part de travail d'astreinte et de travail de saison. Il est calculé en heures par an.

Les conventions pour le calcul du TDC :

- les dimanches relèvent du domaine privé, hormis le travail d'astreinte : pas de marge de manœuvre ce jour-là,
- les journées occupées par du TS sont pleines : pas de marge de manœuvre ces jours-là,
- pour les autres journées, l'évaluation des heures disponibles est faite sur la base de 8 heures/jour/personne de la cellule de base, après soustraction du TA.

# Introduction

En 2008 et 2009, dans le cadre du Réseau Mixte Technologique (RMT) travail en élevage, la filière volaille a participé à l'action "référentiels temps de travaux" constitués à partir de 640 Bilans Travail (page ci-contre) réalisés dans 7 filières : bovin lait, bovin viande, caprin, ovin lait, ovin viande, porc et volaille.

La méthode Bilan Travail, mise au point sur les filières de ruminants, a été adaptée pour prendre en compte les spécificités des filières avicoles et porcines. La vocation de ce travail était donc double :

- évaluer les potentialités de cette méthode pour approcher les questions de travail dans les filières monogastriques, et avicoles en particulier ;
- produire des références de temps de travaux sur les filières avicoles selon la méthode Bilan Travail, directement comparables aux autres productions animales.

Les 24 Bilans Travail réalisés ont porté sur des exploitations à dominante avicole, spécialisées ou non. Compte tenu de l'objectif de validation de la méthode, l'échantillon de fermes a été constitué avec le plus de diversité possible : spécialisation ou mixité des ateliers, diversité des types de productions avicoles (chair, ponte, modes d'élevages différents). Cette approche a eu l'avantage de tester la méthode Bilan Travail et ses adaptations sur des cas de figure très divers. Elle a eu par contre l'inconvénient de ne pas permettre une analyse statistique consolidée des résultats sur un échantillon homogène. Les références proposées dans ce document ne constituent donc que des premières tendances.

## 1/ Caractéristiques des exploitations enquêtées

### LES PRODUCTIONS

Les exploitations se situent toutes dans l'Ouest de la France, dans les régions Pays de la Loire (71 %) et Bretagne (29 %) (tableau 1). Les exploitations bretonnes appartiennent toutes au département du Morbihan, premier département avicole de la région, tandis que les élevages ligériens se répartissent sur quatre départements.

Tableau 1 : Répartition géographique des exploitations de l'échantillon d'étude

|                         |                       | Nombre d'exploitations | Part des exploitations | Cumul régional |             |
|-------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|----------------|-------------|
| <b>Pays de la Loire</b> | Maine-et-Loire (49)   | 4                      | 17%                    | 17             | 71%         |
|                         | Sarthe (72)           | 6                      | 25%                    |                |             |
|                         | Vendée (85)           | 6                      | 25%                    |                |             |
|                         | Loire-Atlantique (44) | 1                      | 4%                     |                |             |
| <b>Bretagne</b>         | Morbihan (56)         | 7                      | 29%                    | 7              | 29%         |
| <b>TOTAL</b>            |                       | <b>24</b>              | <b>100%</b>            | <b>24</b>      | <b>100%</b> |

Les productions avicoles peuvent être très diverses : volailles de chair et ponte (cage et mode d'élevage alternatif), poulets, dindes et canards à rôti, et ponctuellement palmipèdes gras. Une large moitié des exploitations est spécialisée en aviculture, les autres disposent d'un autre atelier, souvent animal (bovins viande, bovins lait, ovins). Cette proportion d'exploitations spécialisées est très supérieure à la moyenne nationale (entre 30 et 40 % pour les exploitations avicoles au sens large, source Itavi d'après Agreste, Enquête Aviculture 2008), sans doute du fait d'une part importante d'exploitations bretonnes (traditionnellement plus spécialisées) dans l'échantillon, peut-être aussi du fait d'un choix d'échantillonnage qui a privilégié des exploitations à dominante avicole prononcée.

**Tableau 2 : Répartition des exploitations de l'échantillon d'étude par type de production et combinaison d'ateliers**

| Type de production avicole et atelier associé | Spécialisés | Bovins viande | Bovins lait | Ovins viande | Activité extérieure | TOTAL     |
|-----------------------------------------------|-------------|---------------|-------------|--------------|---------------------|-----------|
| Pondeuses Plein Air-Label Rouge-AB            | 3           | 1             | 1           |              |                     | 5         |
| Pondeuses cage                                | 3           |               |             |              |                     | 3         |
| Canards de Barbarie                           | 1           | 2             |             | 1            | 1                   | 5         |
| Dindes                                        | 3           | 1             |             | 1            |                     | 5         |
| Mixte volailles (poulet-dinde)                | 1           | 1             |             |              |                     | 2         |
| Dindes + pondeuses                            | 1           |               |             |              |                     | 1         |
| Canards de Barbarie + palmipèdes gras         | 1           |               |             |              |                     | 1         |
| Dindes + Canards de Barbarie                  |             | 1             |             |              |                     | 1         |
| Poulet standard                               | 1           |               |             |              |                     | 1         |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>14</b>   | <b>6</b>      | <b>1</b>    | <b>2</b>     | <b>1</b>            | <b>24</b> |

Le faible nombre d'exploitations au sein de chaque type de production ou mode d'élevage avicole ne permet pas d'envisager une approche statistique stricte. Toutefois, à titre exploratoire, une partie des analyses ultérieures a été faite en divisant l'échantillon en deux typologies :

- typologie 1 : elle différencie les exploitations de production de volailles de chair d'une part, et d'élevage de pondeuses d'autre part (2 groupes),
- typologie 2 : à partir de la typologie 1, sont distinguées les exploitations mixtes et spécialisées (4 groupes).

Ponctuellement, certaines analyses ont été aussi menées selon les types de production, notamment en volailles de chair, avec une différenciation entre élevages de dindes et de canards à rôti.

## LES SUPERFICIES

La SAU ne constitue pas un descripteur prioritaire des exploitations avicoles, mais elle permet de situer les exploitations. La SAU moyenne des exploitations de l'échantillon est de 45 ha, contre 61 ha pour la moyenne des exploitations avicoles françaises (Itavi d'après Agreste, Enquête Aviculture 2004). Les exploitations de l'échantillon sont donc sensiblement plus petites que la moyenne, ce qui peut s'expliquer par :

- une localisation ouest, où les structures disposent de moins de foncier (notamment la Bretagne),
- une part d'exploitations spécialisées en aviculture supérieure à la moyenne nationale.

Tableau 3 : Répartition des exploitations de l'échantillon d'étude en fonction de leur Surface Agricole Utile (SAU)

| Classes de SAU          | Nombre de fermes | Part des fermes | SAU moyenne (ha) |
|-------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Moins de 2 ha           | 6                | 26%             | 0                |
| De 2 à moins de 10 ha   | 1                | 4%              | 4                |
| De 10 à moins de 50 ha  | 6                | 26%             | 36               |
| De 50 à moins de 100 ha | 8                | 35%             | 72               |
| 100 ha et plus          | 2                | 9%              | 116              |
| <b>Total</b>            | <b>23</b>        | <b>100%</b>     | <b>45</b>        |

## LES STRUCTURES JURIDIQUES

Les formes sociétaires dominent largement l'échantillon d'exploitations avec 60 % des élevages dans cette catégorie, contre un tiers d'exploitations individuelles. Cette proportion de formes sociétaires est un peu supérieure à la moyenne des élevages avicoles français qui était plus proche de 40 % en 2004 (Itavi d'après Agreste, enquête aviculture 2004).

Tableau 4 : Répartition des exploitations de l'échantillon d'étude en fonction de leur statut juridique

| Type de structure juridique | Nombre d'exploitations | Part des exploitations |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| Exploitant individuel       | 8                      | 40%                    |
| GAEC                        | 2                      | 10%                    |
| EARL                        | 6                      | 30%                    |
| Autre forme sociétaire      | 4                      | 20%                    |
| <i>Sans indication</i>      | 4                      | -                      |
| <b>TOTAL</b>                | <b>24</b>              | <b>100%</b>            |

## LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'EXPLOITATION

La taille de la cellule de base (CB) des exploitations de notre échantillon est comprise entre 1 et 3 personnes, avec une nette prédominance des CB à une personne (3 exploitations sur 4).

Tableau 5 : Distribution de taille de la cellule de base (CB)

| Taille cellule de base | Nombre d'exploitations | Part d'exploitations | Nombre total de personnes | Part de personnes |
|------------------------|------------------------|----------------------|---------------------------|-------------------|
| 1 personne             | 18                     | 75%                  | 18                        | 58%               |
| 2 personnes            | 5                      | 21%                  | 10                        | 32%               |
| 3 personnes            | 1                      | 4%                   | 3                         | 10%               |
| <b>Total</b>           | <b>24</b>              | <b>100%</b>          | <b>31</b>                 | <b>100%</b>       |

La cellule de base est complétée sur les exploitations de l'échantillon par de la main-d'œuvre hors cellule de base (hCB). Le recours à de la main-d'œuvre hCB est fréquent, même si les interventions restent souvent modestes en temps (voir parties 2/ et 3/). Le recours aux services d'entreprises extérieures a été systématique (100 % des exploitations), le bénévolat très fréquent (71 % des exploitations) et le salariat courant (près d'une exploitation sur deux). L'entraide

(seulement 42 % des exploitations) est plus secondaire, elle est inexistante pour le travail d'astreinte, mais peut prendre une place importante sur les travaux de saison.

**Tableau 6 : Type de main-d'œuvre mobilisé hors de la cellule de base**

| Recours à de la MO complémentaire à la CB | Nombre d'exploitations | Part d'exploitations |
|-------------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Entreprise                                | 24                     | 100%                 |
| Bénévole                                  | 17                     | 71%                  |
| Salarié(s)                                | 11                     | 46%                  |
| Entraide                                  | 10                     | 42%                  |

La diversité des recours à la main-d'œuvre hCB est courante, puisque plus de 80 % des exploitations de l'échantillon combinent au moins deux types de main-d'œuvre hCB, les associations les plus courantes étant "entreprise et bénévolat" ou "entreprise, bénévolat et entraide".

**Tableau 7 : Combinaisons de main-d'œuvre hors de la cellule de base**

| Principales associations de MO hCB     | Nombre d'exploitations | Part d'exploitations |
|----------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Entreprise/Bénévolat                   | 6                      | 25%                  |
| Entreprise/Bénévolat/Entraide          | 5                      | 21%                  |
| Entreprise/Bénévolat/Entraide/Salariat | 3                      | 13%                  |
| Entreprise/Bénévolat/Salariat          | 3                      | 13%                  |
| Entreprise/Salariat                    | 3                      | 13%                  |

## 2/ Le travail d'astreinte (TA)

### LE TRAVAIL D'ASTREINTE TOTAL DE L'EXPLOITATION

Le travail d'astreinte (TA) total des exploitations avicoles de l'échantillon présente une forte variabilité d'une structure à l'autre puisqu'il varie de 291 à 7 254 heures, avec une moyenne à 2 117 heures. Le plus faible TA correspond à un producteur de céréales disposant d'un atelier avicole de taille modeste (un bâtiment de canards de moins de 600 m<sup>2</sup>) et externalisant une part importante des travaux. Les plus fort TA s'observent sur des exploitations spécialisées en ponte (atelier de 100 000 pondeuses dans un cas, 55 000 pondeuses et élevage de poulettes dans un autre cas). En moyenne, il y a 358 jours de TA sur l'année, à raison de 5,9 heures/jour.



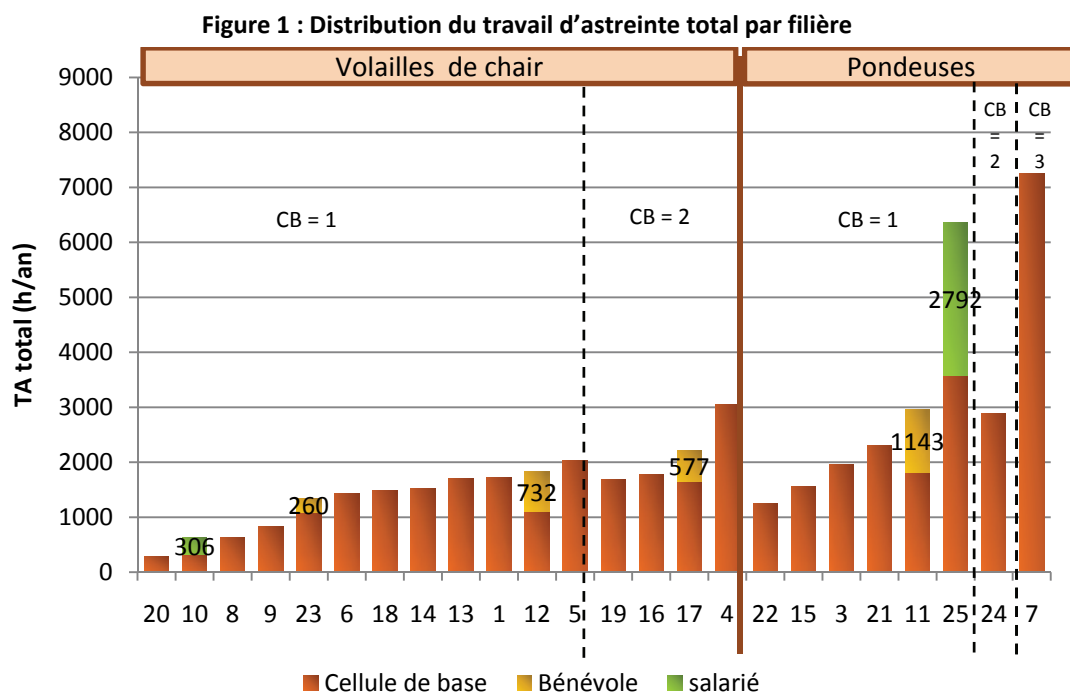
Crédit photo : Réussir aviculture / Armelle Puybasset

Tableau 8 : Récapitulatif du travail d'astreinte total par filière et par degré de spécialisation

| Moyennes                                 | Toutes exploitations avicoles | Volailles de chair |             |        | Pondeuses       |             |        |
|------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------|--------|-----------------|-------------|--------|
|                                          |                               | Toutes exploit.    | Spécialisés | Mixtes | Toutes exploit. | Spécialisés | Mixtes |
| TA total (h/an)                          | 2 117                         | 1 514              | 1 537       | 1 492  | 3 323           | 3 454       | 2 929  |
| Nombre de jours de TA/an                 | 358                           | 358                | 350         | 366    | 360             | 358         | 366    |
| TA journalier (h/j)                      | 5,9                           | 4,2                | 4,4         | 4,1    | 9,2             | 9,6         | 8,0    |
| TA total réalisé par la CB (h/an)        | 1 875                         | 1 397              | 1 467       | 1 328  | 2 831           | 2 989       | 2 357  |
| % TA total réalisé par la CB             | 91%                           | 92%                | 92%         | 92%    | 90%             | 93%         | 81%    |
| TA de la CB/j (h/j)                      | 5,2                           | 3,9                | 4,2         | 3,6    | 7,9             | 8,3         | 6,4    |
| Nb personne de la CB (pCB)               | 1,3                           | 1,3                | 1,4         | 1,1    | 1,4             | 1,3         | 1,5    |
| TA de la CB/jour/pers. de la CB (h/jour) | 4,0                           | 3,1                | 3,1         | 3,2    | 5,7             | 6,3         | 4,3    |
| Part de TA réalisé par salariat          | 5%                            | 3%                 | 6%          | 0%     | 5%              | 7%          | 0%     |
| Part de TA réalisé par bénévolat         | 5%                            | 5%                 | 2%          | 8%     | 5%              | 0%          | 19%    |

Dans notre échantillon, le TA total est en moyenne deux fois plus important (2,2 fois) sur les exploitations d'élevage de pondeuses que sur les exploitations de production de volailles de chair. Cette hiérarchie persiste au niveau du TA réalisé par la cellule de base, même si l'écart se réduit un peu (2,0 fois). Le TA assuré par la cellule de base est proche de 90 % du TA total. En dépit d'un travail d'astreinte élevé, les éleveurs spécialisés en pondeuses ont relativement peu recours à de la main-d'œuvre hors de la cellule de base.

Même si la différence n'est pas importante (et non significative sur de si petits échantillons), le TA total annuel semble systématiquement un peu plus élevé sur les exploitations spécialisées par rapport aux exploitations mixtes, quelle que soit la filière (près de 50 heures de plus en volailles de chair, 525 heures de plus en élevage de pondeuses).



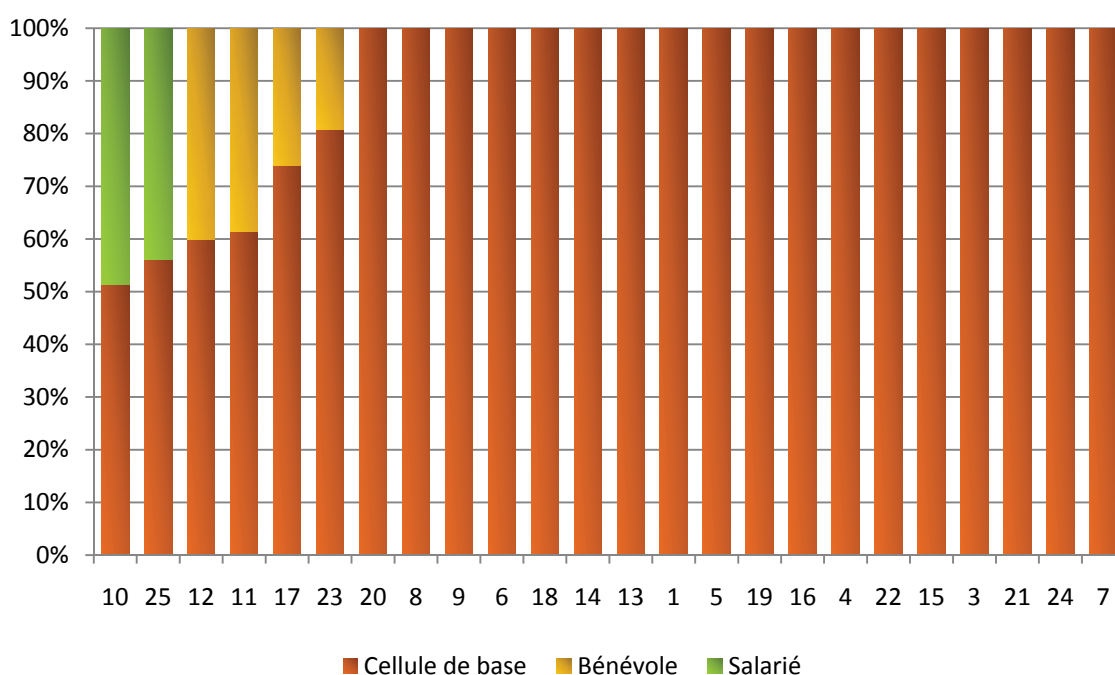
La cellule de base effectue en moyenne 91 % du total du travail d'astreinte, les 9 % restant étant essentiellement réalisés, à parts égales, par du bénévolat (5 %) et du salariat (4 %). Pour près de 8 exploitations sur 10, la cellule de base assure entre 75 et 100 % du TA, et toutes les exploitations ont au moins 50 % de leur TA réalisés par la CB. Toutefois, lorsqu'il existe de la main-

d'œuvre hCB, elle représente rapidement une part significative du TA (tableau 9) : entre 20 et 40 % pour le bénévolat, 40 à 50 % pour le salariat. Le recours à l'entreprise et à l'entraide sont inexistantes pour le travail d'astreinte.

Tableau 9 : Part du travail d'astreinte réalisé par la cellule de base

| Part du TA réalisé par la cellule de base | Nb exploit | % exploit   | Moyenne d'heures de TA |
|-------------------------------------------|------------|-------------|------------------------|
| de 50% à 74%                              | 5          | 21%         | 2 802                  |
| de 75% à 100%                             | 19         | 79%         | 1 937                  |
| <b>Total</b>                              | <b>24</b>  | <b>100%</b> | <b>2 117</b>           |

Figure 2 : Distribution de la part du travail d'astreinte total réalisé par la cellule de base

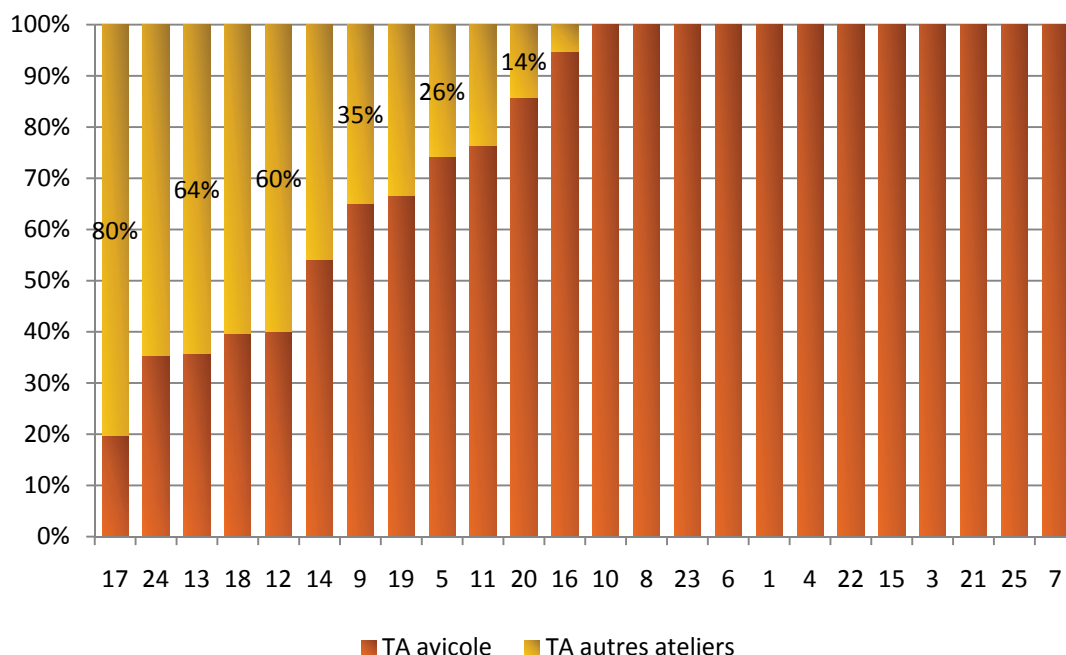


## LE TRAVAIL D'ASTREINTE DE L'ATELIER AVICOLE

L'adaptation de la méthode Bilan Travail a consisté pour une part à qualifier les tâches de l'atelier avicole entrant dans la définition du travail d'astreinte. En aviculture, toutes les tâches quotidiennes de surveillance et de soins aux animaux ont été affectées à cette catégorie. Les tâches plus ponctuelles au cours du lot, même si elles reviennent de manière périodique et prévisible (préparation du bâtiment, mise en place poussins, enlèvement, nettoyage et désinfection, etc.), ont été classées dans une autre catégorie (travail de saison).

Le travail d'astreinte avicole représente de 250 à 7 254 heures selon les exploitations pour 1 715 heures par an en moyenne, soit 81 % du TA total sur les exploitations de l'échantillon, avec bien entendu des écarts importants entre exploitations spécialisées et mixtes (figure 3).

Figure 3 : Part du travail d'astreinte avicole dans le travail d'astreinte total



La cellule de base assure en moyenne 1 478 heures/an de TA avicole, (variant de 0 à 7 254 heures/an). La part de TA avicole assumée par la cellule de base s'élève à 86 % en moyenne, soit une contribution de la cellule de base comparable entre le TA avicole et le TA total (89 %). Par contre, le nombre d'exploitations dont la part de TA avicole réalisée par la CB est inférieure à 50 % augmente (3 contre aucune pour le TA total). La cellule de base tend donc à reporter un peu plus de TA avicole sur la main-d'œuvre hCB.

Tableau 10 : Distribution de la part du travail d'astreinte avicole réalisé par la cellule de base

| Part du TA avicole réalisé par la CB | Nombre d'exploitations | Part d'exploitations |
|--------------------------------------|------------------------|----------------------|
| 0 à 25%                              | 2                      | 8%                   |
| 25 à 50%                             | 1                      | 4%                   |
| 50 à 75%                             | 2                      | 8%                   |
| 75 à 100%                            | 19                     | 79%                  |
| <b>Total</b>                         | <b>24</b>              | <b>100%</b>          |

Entre les filières "volailles de chair" et "volailles de ponte", le TA avicole moyen varie presque du simple au triple : autour de 1 100 heures pour le TA "volailles de chair", environ 3 000 heures pour le TA "volailles de ponte". Dans les deux filières, le TA avicole est toujours inférieur de près de la moitié chez les éleveurs mixtes. Deux hypothèses peuvent partiellement expliquer cette différence :

- les tailles de l'atelier avicole des exploitations mixtes peuvent être plus petites que celles des exploitations spécialisées,
- l'efficacité du travail d'astreinte (sans présager de sa qualité) des exploitations mixtes peut être plus élevée.

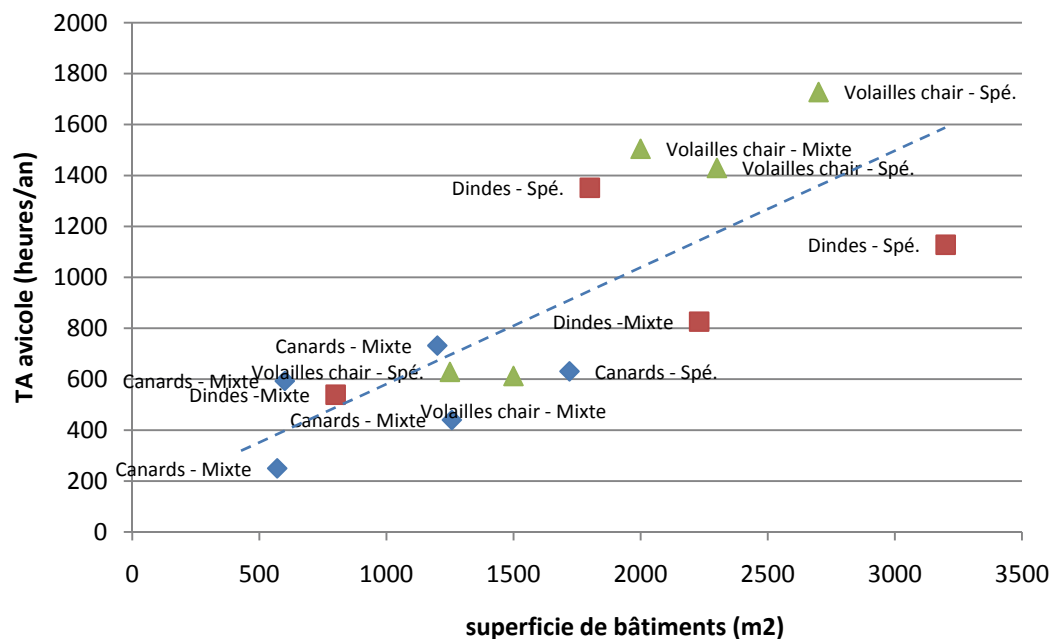
Tableau 11 : Récapitulatif du travail d'astreinte avicole par filière et par degré de spécialisation

| Moyennes                                | Toutes exploitations avicoles | Volailles de chair   |             |        | Pondeuses            |             |        |
|-----------------------------------------|-------------------------------|----------------------|-------------|--------|----------------------|-------------|--------|
|                                         |                               | Toutes exploitations | Spécialisés | Mixtes | Toutes exploitations | Spécialisés | Mixtes |
| TA avicole (h/an)                       | 1 715                         | 1 071                | 1 455       | 687    | 3 001                | 3 454       | 1 643  |
| Nombre de jours de TA avicole/an        | 351                           | 346                  | 348         | 344    | 360                  | 358         | 366    |
| TA avicole/jour (h/j)                   | 4,9                           | 3,1                  | 4,2         | 2,0    | 8,3                  | 9,6         | 4,5    |
| TA avicole réalisé par la CB (h/an)     | 1 478                         | 963                  | 1 385       | 541    | 2 509                | 2 989       | 1 072  |
| % de TA avicole réalisé par la CB       | 86%                           | 90%                  | 95%         | 79%    | 84%                  | 87%         | 65%    |
| TA avicole/jour de la CB (h/jour)       | 4,2                           | 2,8                  | 4,0         | 1,6    | 7,0                  | 8,3         | 2,9    |
| Nb personne de la CB (pCB)              | 1,3                           | 1,3                  | 1,4         | 1,1    | 1,4                  | 1,3         | 1,5    |
| TA avicole/jour/pers. de la CB (h/jour) | 3,3                           | 2,2                  | 2,9         | 1,4    | 5,1                  | 6,3         | 2,0    |

Sans vouloir trancher entre ces deux hypothèses à partir d'un échantillon aussi mince et hétérogène, on peut toutefois explorer quelques pistes. Le graphique de la figure 4 rend compte de la relation entre le TA avicole annuel et la capacité de l'élevage (exprimé en m<sup>2</sup>), en ne retenant que les élevages de volailles de chair mixtes ou spécialisés pour une question de cohérence des unités de capacité. Les élevages à plusieurs ateliers avicoles distincts (chair et ponte, ou chair et palmipèdes gras) dont le TA avicole doit être partagé entre plusieurs ateliers ont également été écartés. Ce graphique suggère plusieurs tendances :

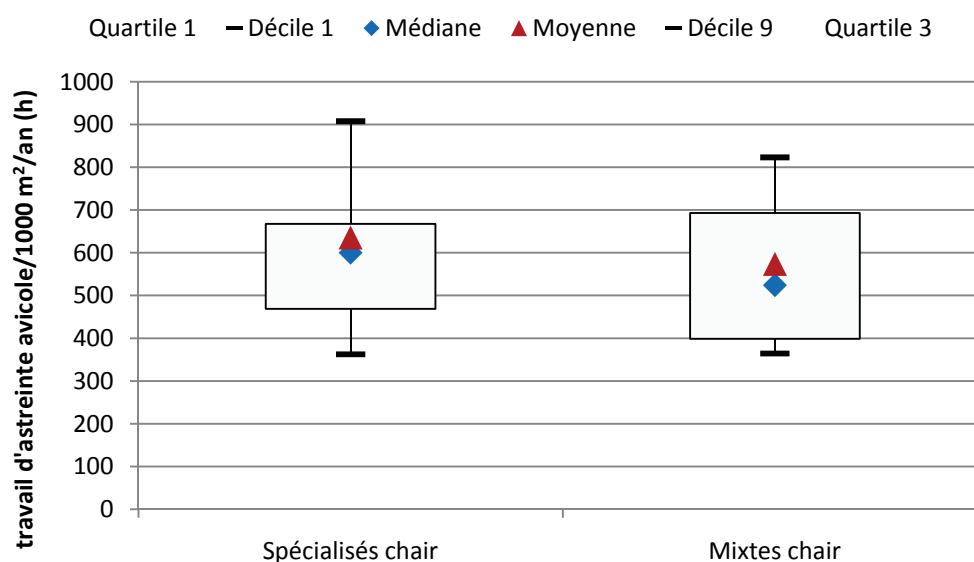
- tout d'abord, il existe une forte variabilité du TA avicole, même pour des structures de capacités et de productions similaires, qui peut aller du simple au triple, en canard à rôti en particulier (d'un peu plus de 200 heures à 600 heures pour un atelier d'un peu moins de 600 m<sup>2</sup>) ;
- malgré cela, il existe tout de même une relation positive entre la capacité de l'élevage et le TA consacré à l'élevage avicole ;
- la relation entre la capacité et le TA semble être relativement linéaire, ce qui tendrait à indiquer qu'il n'existe pas de gains marginaux sur le TA en rapport avec l'accroissement de la taille des structures. Mais plus l'atelier grandit, et plus la variabilité paraît augmenter ;
- enfin, les éleveurs mixtes semblent avoir effectivement des capacités avicoles plus modestes, mais à capacités identiques, ils paraissent consacrer moins de TA à leur atelier avicole.

**Figure 4 : Relation entre le TA avicole et la superficie (en m<sup>2</sup>) des exploitations de volailles de chair chez les éleveurs mixtes et spécialisés**



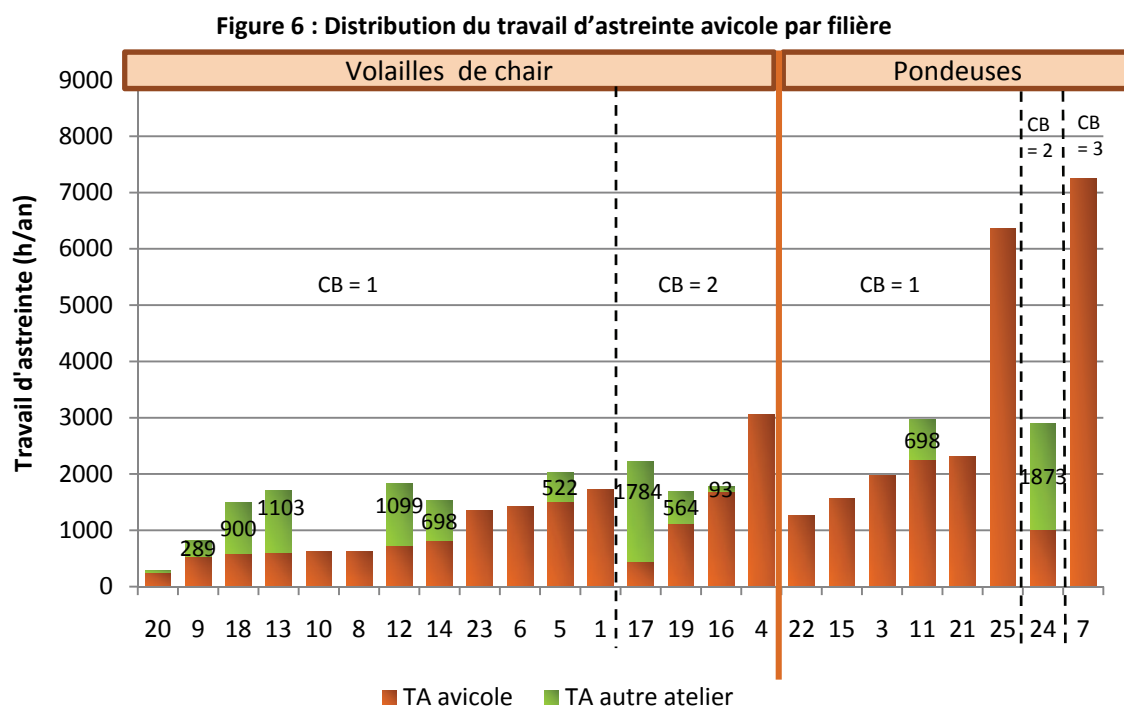
Cette dernière constatation est confortée par l'analyse de la dispersion du TA/1 000 m<sup>2</sup> calculé pour toutes les exploitations de production de volailles de chair. Ce ratio oscille entre 360 et 1 270 heures/1 000 m<sup>2</sup>/an. En moyenne, les éleveurs mixtes consacrent 570 heures/1 000 m<sup>2</sup>/an au TA quand les éleveurs spécialisés passent 640 heures/1 000 m<sup>2</sup>/an. Pour une étude plus exhaustive, il faudrait aussi mettre en rapport ces différences de temps avec les résultats techniques obtenus par les éleveurs.

**Figure 5<sup>1</sup> : Comparaison de la distribution du TA/1 000 m<sup>2</sup>/an des éleveurs de volailles de chair mixtes et spécialisés**



<sup>1</sup> Sur le graphique "boîtes à moustaches" :

- Les losanges bleus représentent la médiane,
- Les triangles rouges représentent la moyenne,
- Les rectangles représentent les variations entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> quartile,
- Les traits horizontaux noirs représentent le 1<sup>er</sup> et le dernier décile.



### 3/ Le travail de saison (TS)

Le travail de saison (terminologie élaborée sur des exploitations avec une composante de gestion de la surface fourragère importante) recouvre tous les travaux périodiques raisonnablement différables dans le temps (on peut reporter un travail de saison au lendemain sans mettre en péril le troupeau ou l'équilibre de l'exploitation). En aviculture, les phases de mise en place, d'enlèvement et de nettoyage/désinfection ont été classées dans cette catégorie.

Le travail de saison (TS) total sur les exploitations avicoles de l'échantillon varie de 50 à 339 jours/an. En moyenne, il s'établit à 149 jours. La cellule de base réalise 55 % de ce travail de saison, soit sensiblement moins que la contribution au travail d'astreinte. L'autre moitié du travail de saison est assurée en grande partie par le recours à l'entreprise (23 %), au bénévolat (9 %) et au salariat (8 %). L'entraide ne représente que 4 % du TS.

Le travail de saison est plus développé sur les élevages de volailles de chair, et d'autant plus qu'ils sont spécialisés. Les exploitations de volailles de chair comptent logiquement plus de temps de TS que les exploitations de ponte. La part du TS réalisé hors de la cellule de base (et notamment par des entreprises) n'est pas non plus une surprise car ces tâches requièrent souvent de mobiliser sur une courte période une main-d'œuvre qui excède largement la taille moyenne de la cellule de base, et sont fréquemment externalisées.

Tableau 12 : Récapitulatif du travail de saison par filière et par degré de spécialisation

| Moyennes                               | Toutes exploitations avicoles | Volailles de chair |             |        | Pondeuses       |             |        |
|----------------------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------|--------|-----------------|-------------|--------|
|                                        |                               | Toutes exploit.    | Spécialisés | Mixtes | Toutes exploit. | Spécialisés | Mixtes |
| TS total (j/an)                        | 149                           | 172                | 193         | 157    | 102             | 99          | 109    |
| TS total réalisé par la CB (h/an)      | 82                            | 103                | 109         | 98     | 41              | 31          | 66     |
| % TS total réalisé par la CB           | 55%                           | 60%                | 56%         | 62%    | 40%             | 31%         | 61%    |
| TS total réalisé par entreprise (j/an) | 35                            | 32                 | 32          | 32     | 40              | 55          | 3      |
| % TS total réalisé par entreprise      | 23%                           | 19%                | 17%         | 20%    | 40%             | 56%         | 3%     |

Le travail de saison aviculture représente en moyenne 70 % du travail de saison total (figure 7) et 100 % dans 7 exploitations sur les 24, dont 5 sont des exploitations avec un atelier de poules pondeuses. Le travail de saison lié aux cultures représente 17 % du travail de saison total mais son importance varie selon l'orientation de production : 21 % en volailles de chair et seulement 9 % en poules pondeuses, la surface en cultures y étant nettement moins importante.

Figure 7 : Part des différents types de travaux de saison dans le travail de saison total

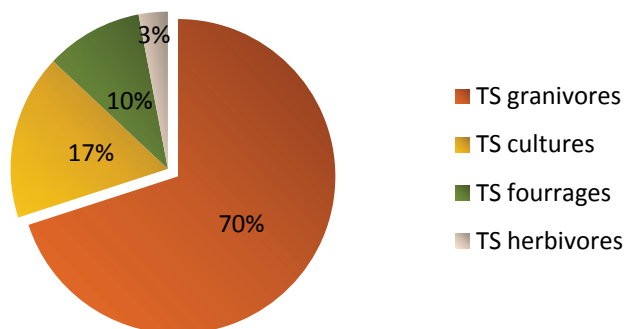
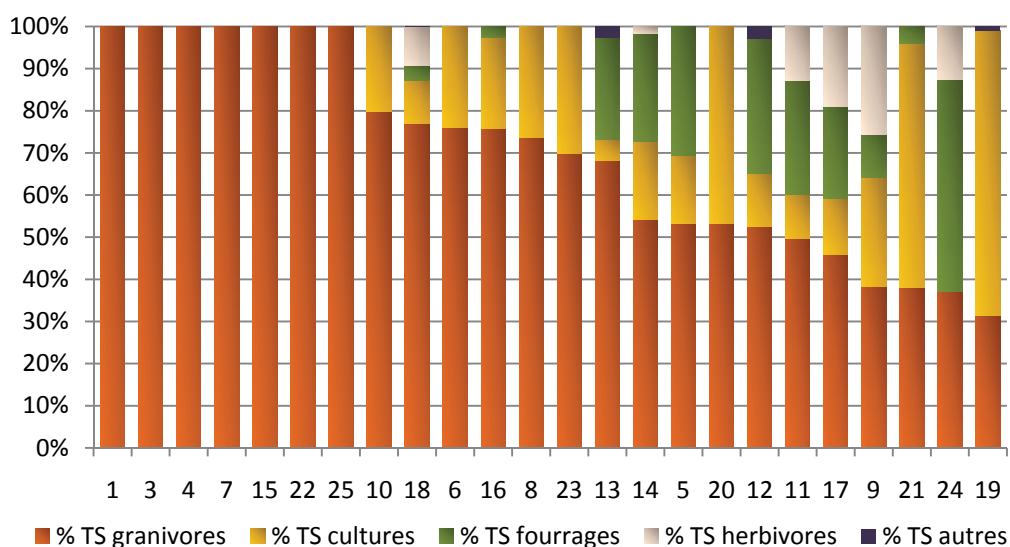


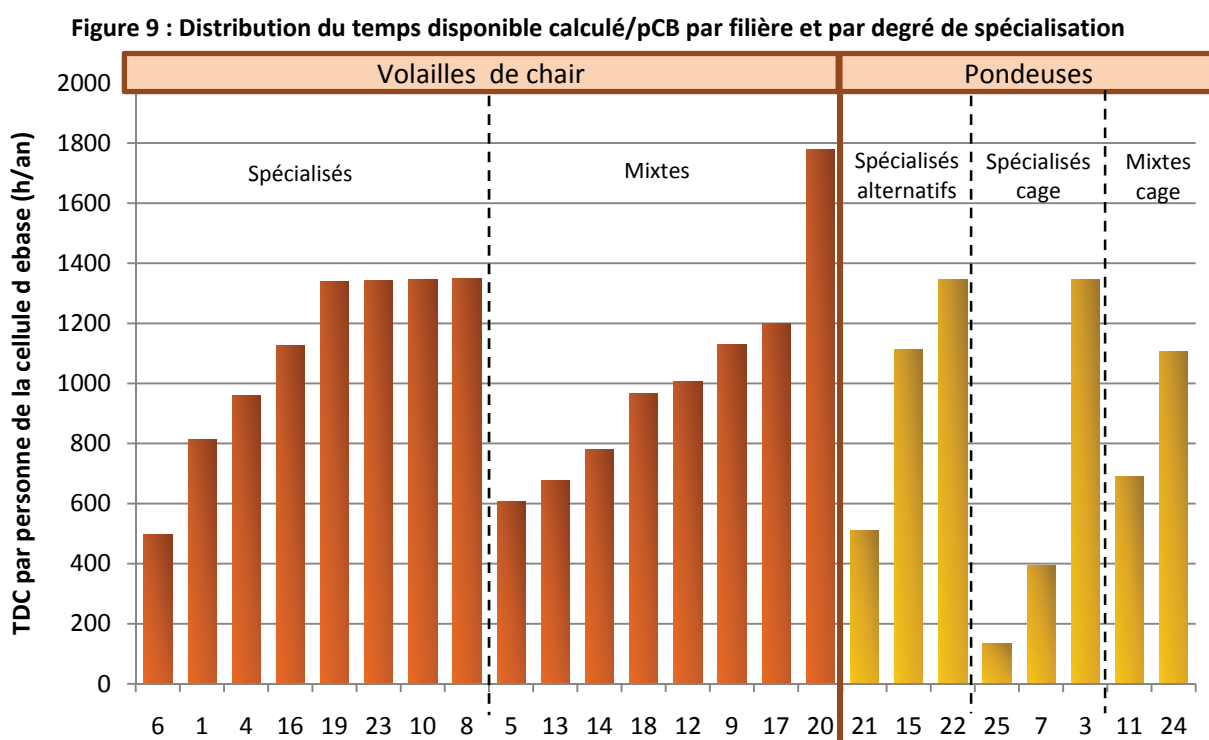
Figure 8 : Distribution de la part du travail de saison par atelier



## 4/ Le temps disponible calculé (TDC)

Le temps disponible calculé (TDC) caractérise le temps qu'il reste à la cellule de base pour les activités non agricoles après réalisation du TA et du TS. Il exprime la souplesse existant dans l'organisation du travail, la capacité à répondre à des aléas et des surcharges de travail non prévus ou la disponibilité en temps personnel des éleveurs de l'exploitation.

Le TDC par personne de la cellule de base des élevages avicoles mixtes et spécialisés s'élève à 988 heures/an en moyenne, mais il s'étend de moins de 150 heures/an/pCB à près de 1 800 heures.



On considère, pour une vivabilité correcte, qu'une marge de manœuvre annuelle de 1 000 heures par personne de la cellule de base est nécessaire. Une faible part des élevages de l'échantillon (3 élevages) sont en situation critique vis-à-vis de leur TDC/pCB, c'est-à-dire à moins de 500 heures/an/pCB. Un tiers des élevages ont une charge de travail normale et maîtrisée, tandis qu'une grosse moitié des élevages ne connaît pas de tension sur le travail des personnes de la cellule de base.

**Tableau 13 : Distribution de la part du temps disponible calculé/pCB par filière et par degré de spécialisation**

|                      | Nombre d'exploitations | Part d'exploitations | dont chair | dont chair spéc. | dont chair mixtes. | dont ponte | dont ponte spéc. | dont ponte mixtes |
|----------------------|------------------------|----------------------|------------|------------------|--------------------|------------|------------------|-------------------|
| Plus de 1000 heures  | 13                     | 54%                  | 9          | 5                | 4                  | 4          | 3                | 1                 |
| De 500 à 1000 heures | 8                      | 33%                  | 6          | 2                | 4                  | 2          | 1                | 1                 |
| Moins de 500 heures  | 3                      | 13%                  | 1          | 1                |                    | 2          | 2                | 0                 |
| <b>Total</b>         | <b>24</b>              | <b>100%</b>          | <b>16</b>  | <b>8</b>         | <b>8</b>           | <b>8</b>   | <b>6</b>         | <b>2</b>          |

Sur cet échantillon, le TDC/pCB est plus faible pour les élevages de pondeuses (830 heures/an/pCB) que pour les élevages de volailles de chair (1 057 heures/an/pCB). Les écarts entre éleveurs spécialisés et mixtes restent modestes, à l'avantage (marge de manœuvre un peu plus élevée) des éleveurs spécialisés en production de volailles de chair et des éleveurs mixtes en élevages de pondeuses.

Tableau 14 : Temps disponible calculé/pCB par filière et par degré de spécialisation

| Moyennes          | Toutes exploitations avicoles | Volailles de chair |             |        | Pondeuses       |             |        |
|-------------------|-------------------------------|--------------------|-------------|--------|-----------------|-------------|--------|
|                   |                               | Toutes exploit.    | Spécialisés | Mixtes | Toutes exploit. | Spécialisés | Mixtes |
| TDC/an/pCB (h/an) | 980                           | 1 060              | 1 100       | 1 020  | 830             | 810         | 900    |

## 5/ Des repères pour le conseil

|                                                 |                                                               | Toutes<br>EA<br>avicoles | Volailles de chair        |             |        | Pondeuses                  |             |        |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------|--------|----------------------------|-------------|--------|
|                                                 |                                                               |                          | Toutes<br>EA              | Spécialisés | Mixtes | Toutes<br>EA               | Spécialisés | Mixtes |
|                                                 | Effectif                                                      | 24                       | 16                        | 8           | 8      | 8                          | 6           | 2      |
| Structure                                       | SAU/pCB (ha)                                                  | 35                       | 45                        | 39          | 51     | 13                         | 7           | 34     |
| Efficience<br>TA                                | TA/1 000 m <sup>2</sup> (h)                                   | -                        | 610                       | 640         | 570    | -                          | -           | -      |
|                                                 | TA/1 000<br>pondeuses (h)                                     | -                        | -                         | -           | -      | 210                        | 170         | 350    |
| Efficience<br>TS                                | TS cultures/ha (j)                                            | 1.0                      | 0.9                       |             |        | 1.5                        |             |        |
|                                                 | TS avicole/1 000<br>m <sup>2</sup> (j) ou /1 000<br>pondeuses | -                        | 88 j/1 000 m <sup>2</sup> |             |        | 5 j/1 000 poules pondeuses |             |        |
| Charge de<br>travail et<br>marge de<br>manœuvre | TAcB/pCB (h)                                                  | 1 440                    | 1 140                     | 1 060       | 1 220  | 2 050                      | 2 180       | 1 630  |
|                                                 | TAcB/pCB/j (h)                                                | 4.0                      | 3.2                       | 3.1         | 3.4    | 5.7                        | 6.1         | 4.5    |
|                                                 | TDC/pCB (h)                                                   | 980                      | 1 060                     | 1 100       | 1 020  | 830                        | 810         | 900    |

# Conclusion

L'analyse des temps de travaux en filières avicoles repose depuis de nombreuses années sur une approche par tâche. Toutes les références existantes permettent de connaître des fourchettes de temps pour la succession de tâches élémentaires qui interviennent au cours du lot. La méthode Bilan Travail offre une perspective différente : elle reprend le travail avicole dans sa globalité et le replace dans l'ensemble du travail de l'exploitation (sur les exploitations mixtes). Elle s'inscrit aussi dans une réflexion de fond sur la stratégie de l'exploitation quant à la question de l'organisation du travail : affectation de la main-d'œuvre permanente, externalisation, résistance de l'exploitation à des aléas. Dans cette démarche, les références produites en aviculture par cette méthode s'avèrent complémentaires des approches par tâche développées classiquement dans la filière. Ces références répondent à des objectifs différents.

L'approche globale privilégiée par la méthode Bilan Travail ne doit pas pour autant signifier que la collecte de références de l'atelier avicole doit être approximative : la méthode a fonctionné au cours de cette opération car les tâches ont été bien différenciées au moment de la collecte, puis réagréées au besoin. Autrement dit, la dimension globale de la méthode ne permet pas de simplifier la collecte, et un investissement minimal dans la connaissance des cycles de production reste nécessaire pour en assurer la fiabilité.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions les éleveurs qui ont accepté de participer à ce travail et les conseillers pour la qualité des enquêtes réalisées.





# Référentiel travail en élevages avicoles

Synthèse de 24 Bilans Travail

Ce référentiel actualise les repères de temps et d'organisation du travail pour les éleveurs et leurs conseillers. Il évalue la pertinence de la méthode Bilan Travail, mise au point sur les filières de ruminants, pour étudier le travail des exploitations avicoles.

Les résultats de travaux d'astreinte et de saison sur l'exploitation, ainsi que de marge de manoeuvre en temps des éleveurs sont présentés selon que les exploitations produisent des volailles de chair ou des oeufs et selon qu'elles sont mixtes ou spécialisées. Les 24 élevages étudiés ont été enquêtés en Bretagne et Pays de la Loire.

Cette synthèse est téléchargeable, comme les 6 autres référentiels des filières bovin lait, bovin viande, ovin lait, ovin viande, caprin et porc, sur l'espace thématique "travail" du site internet de l'Institut de l'Elevage.



## LE RÉSEAU MIXTE TECHNOLOGIQUE "TRAVAIL EN ÉLEVAGE"

Ce document a été réalisé dans le cadre du RMT "Travail en élevage". Celui-ci vise à amplifier les synergies entre filières, entre disciplines, entre territoires ainsi qu'à constituer un pôle d'expertise pour les professionnels de l'élevage et les pouvoirs publics. Il propose et coordonne des actions de conseil, de recherche, de formation et les met en perspective par des collaborations à l'international. Il est animé par l'Institut de l'Élevage, l'Inra, les Chambres d'Agriculture et financé par le Ministère de l'Agriculture.



Décembre 2010

Édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12  
www.inst-elevage.asso.fr

Réf. 00 10 50 042 - ISBN 978-2-36343-087-8 - Prix: 12 €